

Établissement :

Ville :

Vos missions de **Professeur référent FLS en établissement sans UPE2A** s'inscrivent dans le cadre

- de la circulaire *Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés*, n° 2012-141 du 2-10-2012
- et de la circulaire académique du 28 août 2025

Personne-ressource dans les établissements du second degré sans UPE2A, le référent FLS contribue par sa connaissance du public et du FLS à favoriser la réussite scolaire des élèves allophones ayant encore besoin d'un accompagnement en français langue de scolarisation¹. Sa fonction se distingue bien d'un accompagnement généraliste de la difficulté scolaire.

Description des missions

1. Accueil et accompagnement de l'élève

Participer avec l'équipe de direction et la vie scolaire à la mise en place d'un protocole d'accueil de l'élève et sa famille et, si nécessaire, d'un protocole de suivi spécifique de l'élève (PPRE).

Aider au repérage des élèves allophones déjà présents dans l'établissement, ayant encore besoin d'adaptations pédagogiques et de suivi linguistique (liaison CM2-6è, retours sur secteur, emménagements).

2. Accompagnement des équipes

Sensibiliser les membres de la communauté éducative de l'établissement aux besoins particuliers de l'élève allophone.

Apporter de premières ressources générales aux enseignants : gestes et posture professionnels.

Orienter vers le CASNAV : ses ressources, les formateurs-référents, les formations proposées au PRAF ou au niveau local.

Informar sur les mesures spécifiques prises par l'institution pour la scolarisation des élèves allophones (orientation, examens).

3. Information et formation

Le référent FLS se fait connaître du CASNAV et se tient informé de l'actualité des ressources proposées dans son domaine. Il fait vivre ses compétences à cet égard, en participant régulièrement à des actions de formation continue.

- ¹ Cf. BO, n° 2012-141 du 2-10-2012, « Au-delà de la première année d'enseignement intensif par l'unité pédagogique, plusieurs années peuvent être nécessaires à l'acquisition d'une langue, pendant lesquelles un accompagnement doit être assuré. »

Compétences requises

Connaissance des EANA et du contexte institutionnel de leur scolarisation (être titulaire de la Certification Complémentaire Français Langue Seconde ou de l'habilitation pour être examinateur correcteur du DELF est un atout).

Investissement dans sa propre formation continue ; goût pour la réflexion sur ses pratiques.

Qualité relationnelle et capacité à travailler en équipe pluri-catégorielle.

Sens de l'organisation, disponibilité, tact.

Reconnaissance de la mission

Selon le contexte local et les arbitrages du chef d'établissement, une part fonctionnelle de pacte, une IMP au taux 3 soit 1250€ annuels ou un volant d'HSE pourront être attribués au référent FLS.

À , le

Le professeur référent FLS

Le chef d'établissement

Prénom NOM

Prénom NOM

Signature

Signature